

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. Christian Massé, maire
M. Nicolas Turcotte, conseiller
M. Mario Côté, conseiller
M. André Courtemanche, conseiller
Mme Lorraine Denis, conseillère
M. Adrien Steudler, conseiller
M. Simon Desautels, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par M. Christian Massé, maire de Racine.

Mme Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 MISE AU POINT SAE :

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

**5 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS :
(30 minutes maximum) :**

6 ADMINISTRATION :

6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 26 février 2019

7 CORRESPONDANCE :

7.1 Liste des correspondances;

8 RÈGLEMENT :

8.1 Adoption du règlement numéro 315-01-2019 relatif à l'imposition d'un droit supplétif et d'un taux supérieur pour les transferts immobiliers dont la tranche de base d'imposition excède cinq cent mille dollars (500 000 \$);

8.2 Adoption du règlement numéro 309-11-2018 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 du chapitre 4 afin d'autoriser la garde de poules pondeuses dans la Municipalité de Racine;

8.3 Adoption du règlement numéro 310-11-2018 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 (bâtiments accessoires);

8.4 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 314-01-2019 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 dans le but de permettre l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone CR-9;

9 RÉOLUTIONS :

9.1 Résolution concernant l'entente pour les premiers répondants

9.2 Résolution concernant la demande au Fonds du développement du territoire (FDT) à la MRC

9.3 Résolution concernant les différents comités sur lesquels sièges les élus

9.4 Résolution concernant l'attribution de commandites : Club de patinage artistiques – Fondation Pierre Breton – Souper fondue – Jeux du Québec

9.5 Résolution concernant la demande à la CPTAQ pour le 120, chemin Nord, Racine

- 9.6 Résolution concernant l'autorisation annuelle – Rassemblement sur une place privée
- 9.7 Résolution concernant l'Adhésion 2019-2020 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
- 9.8 Résolution concernant la demande de subvention volet 2 – Agence 911
- 9.9 Reddition de compte au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification de Transports
- 9.10 Adhésion ADMQ – Directrice générale
- 9.11 Inscription au congrès de l'ADMQ – Directrice générale
- 9.12 Adhésion COMBEQ – Inspectrice municipale
- 9.13 Inscription au congrès de la COMBEQ – Inspectrice municipale
- 9.14 Inscription au congrès annuel FQM
- 9.15 Résolution concernant la demande de subvention pour l'APLB
- 9.16 Résolution concernant l'adhésion pour le CREE
- 9.17 Résolution concernant le contrat pour Aquatech
- 9.18 Résolution concernant la demande de soutien financier pour le projet artistique Balade des clochers
- 9.19 Résolution concernant une demande de subvention pour le Service de garde Montjoie

10 PROJETS MUNICIPAUX

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-041

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3 MISE AU POINT SAE :

M. Nicolas Turcotte explique la position du Conseil sur ce point.

2019-03-042

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1. Séance ordinaire du 4 février 2019

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM) :

La période de questions débute à 19 :07 heures et se termine à 19 :19 heures.

Les points suivants ont été discutés :

- Recyclage du verre
- Accidents sur routes provinciales
- Gîte touristique

2019-03-043

6 ADMINISTRATION :

6.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 26 février 2019

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de cent trente-deux mille cinq cent soixante-six dollars et trente-neuf cents (132 566,39 \$), couvrant la période du 27 janvier 2019 au 26 février 2019, soit adoptée.

7 CORRESPONDANCE :

7.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de février 2019 est remise aux membres du conseil.

2019-03-044

8 RÈGLEMENTS :

8.1. Adoption du règlement numéro 315-01-2019 relatif à l'imposition d'un droit supplétif et d'un taux supérieur pour les transferts immobiliers dont la tranche de base d'imposition excède cinq cent mille dollars (500 000 \$);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter le Règlement numéro 315-01-2019;

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 315-01-2019 relatif à l'imposition d'un droit supplétif et d'un taux supérieur pour les transferts immobiliers dont la tranche de base d'imposition excède cinq cent mille dollars (500 000 \$);

2019-03-045

8.2. Adoption du règlement numéro 309-11-2018 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 du chapitre 4 afin d'autoriser la garde de poules pondeuses dans la Municipalité de Racine ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Racine;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été préalablement déposé lors de la séance du conseil le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 décembre 2018 sur le projet de règlement numéro 309-11-2018;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 14 janvier 2019

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de signature au registre

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro numéro 309-11-2018 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006 du chapitre 4 afin d'autoriser la garde de poules pondeuses dans la Municipalité de Racine

2019-03-046

8.3. Adoption du règlement numéro 310-11-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 123-12-2006 (bâtiments accessoires)

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Racine

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été préalablement déposé lors de la séance du conseil le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 décembre 2018 sur le projet de règlement numéro 310-11-2018;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 14 janvier 2019

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de signature au registre

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 310-11-2018 modifiant le règlement de zonage 123-12-2006

2019-03-047

8.4. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 314-01-2019 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 dans le but de permettre l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone CR-9

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Racine

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été préalablement déposé lors de la séance du conseil le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 février 2019 sur le projet de règlement numéro 314-01-2019;

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet du Règlement numéro 314-01-2019 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 dans le but de permettre l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone CR-9

9 RÉSOLUTIONS :

2019-03-048

9.1 Résolution concernant l'entente pour les premiers répondants

Proposition des premiers répondants de Saint-Denis-de-Brompton

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton s'est dotée d'un service de premiers répondants (PR), lequel est entré en fonction à la fin de 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton a offert à la Municipalité de Racine de lui fournir le service des premiers répondants sur son territoire;

ATTENDU QUE les parties se sont prévaluées des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal, chapitre C27.1 pour conclure une entente de fourniture de services et qu'une première entente intermunicipale a été signée à cette fin en juin 2013;

ATTENDU QUE les parties souhaitent renouveler l'entente signée le 6 juin 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la nouvelle entente;

QUE le maire, M. Christian Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Lyne Gaudreau, soient autorisés à signer ladite entente.

2019-03-049

9.2 Résolution concernant la demande au Fonds de développement du territoire (FDT) à la MRC

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine fasse une demande au FDT pour son projet de sentier pédestre

2019-03-050

9.3 Résolution concernant les différents comités sur lesquels siègent les élus

Mise à jour des responsables des comités

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présence sur les comités pour chaque membre du conseil se répartit comme suit :

Du 5 novembre 2018 jusqu'à l'élection du prochain conseil municipal
MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT MRC : M. Adrien Steudler

Responsabilités des élus : Chaque membre du conseil sera impliqué dans un ou plusieurs comités de l'activité publique. Il sera appelé à participer et à faire progresser les projets relatifs à ses comités.

Comité des loisirs

M. Mario Côté et M. André Courtemanche :

Ce comité couvre tout ce qui concerne les loisirs, l'organisation de festivités, les infrastructures des loisirs, les sentiers pédestres et cyclables, les sentiers de VHR, et les parcs.

Comité des communications avec la communauté

M. André Courtemanche, M. Adrien Steudler et M. Gaston Michaud :

Ce comité couvre tout ce qui concerne la communication avec les citoyens (journal municipal et site Internet) ainsi que le dossier des nouveaux arrivants.

Comité des ressources humaines

M. André Courtemanche et Mme Lorraine Denis :

Référence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière dans la gestion des ressources humaines, comité d'embauche et négociation de la convention collective, etc.

Comité de la Sécurité civile et publique

M. Nicolas Turcotte et M. Simon Desautels :

Ce comité comprend le suivi du plan de sécurité civile, les relations avec la Sûreté du Québec, la prévention de la délinquance, la vitesse sur les routes, etc.

Pour les relations avec la Régie intermunicipale de la protection contre l'incendie de Valcourt, le conseil de la Municipalité de Racine nomme pour la représenter, M. Christian Massé à titre de délégué et M. André Courtemanche à titre de substitut.

Comité d'urbanisme

M. Nicolas Turcotte et M. Adrien Steudler :

Ce comité assure un suivi du plan d'urbanisme, des règlements municipaux ainsi que ceux de la MRC, des dérogations mineures et la participation au Comité consultatif en urbanisme (CCU).

Comité de l'environnement

Mme Lorraine Denis et M. Simon Desautels :

Ce comité comprend le suivi des dossiers avec les associations pour la protection des lacs, du dossier de la patrouille nautique, le suivi de la qualité de l'eau, le suivi des dossiers des plantes envahissantes, du traitement des eaux usées, de la cueillette des déchets et des matières recyclables ainsi que la collecte des RDD et la participation au Comité conseil de l'environnement (CCE).

Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE) : M. Christian Massé

Comité du développement économique et touristique :

Mme Lorraine Denis, M. Simon Desautels et M. Christian Beaudry

Ce comité s'occupe de la recherche de nouveaux investisseurs (commerces et petites entreprises), du développement résidentiel, du développement du parc industriel, de la recherche de subventions auprès des organismes publics, de l'offre de services complémentaires au développement du parc Orford, du développement du tourisme ainsi que travailler en lien avec la Coop de développement de Racine et le Réseau Villes et Villages en santé.

Comité des projets d'infrastructure

M. Nicolas Turcotte et M. Adrien Steudler :

Ce comité évalue tous les projets touchant les bâtiments municipaux, la station des eaux usées, les égouts, le réseau d'eau potable, les rues et les trottoirs, l'entretien des chemins, etc.

Comité des finances

M. Nicolas Turcotte, M. André Courtemanche et M. Adrien Steudler :

Ce comité recommande au conseil municipal sur toutes les questions touchant les finances municipales, la taxation, les budgets annuels, le programme d'immobilisations ainsi que les prévisions financières.

Comité de planification stratégique

M. Nicolas Turcotte, M. Mario Côté, M. André Courtemanche, Mme Lorraine Denis, M. Adrien Steudler et M. Simon Desautels :

Ce comité planifie les projets en lien avec la mission et les objectifs fixés par le conseil municipal afin de gérer le plus efficacement possible les fonds publics de la municipalité.

Comité de Trans-Appel

M. Mario Côté, conseiller :

Le conseil de la Municipalité de Racine nomme, pour le représenter au conseil d'administration de Trans-appel, M. Mario Côté.

Comité de toponymie

M. André Courtemanche, conseiller, M. Léonel Bombardier, représentant de la Société culture et patrimoine et l'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement :

Ce comité recommande au conseil municipal sur toutes les questions touchant la toponymie dans la municipalité.

2019-03-051

9.4 Résolution concernant l'attribution de commandites : Club de patinage artistiques – Fondation Pierre Breton Inc.– Fondue bénéfice et Jeux du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu différentes demandes de commandite pour divers organismes;

Il est proposé par M. Simon Desautel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil autorise de verser les sommes suivantes :

- La somme de 50 \$ au Club de patinage artistique de Valcourt
- La somme de 70 \$ a la Fondation Pierre Breton Inc.
- La somme de 200 \$ à la fondue bénéfice de la Fromagerie Nouvelle France
- La somme de 50 \$ au Jeux du Québec

2019-03-052

9.5 Résolution concernant la demande à la CPTAQ pour le 120, chemin Nord, Racine

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée à la CPTAQ pour une table champêtre pour plus de vingt (20) personnes et une utilisation autre que l'agriculture, soit hébergement à la ferme;

CONSIDÉRANT QUE le projet est permis selon la grille des usages de la zone AG-5 du règlement municipal numéro 123-12-2006.

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil appui la demande présentée.

2019-03-053

9.6 Résolution concernant l'autorisation annuelle – Rassemblement sur une place privée

CONSIDÉRANT QU' il est défendu à tout propriétaire d'une place privée située sur le territoire de la municipalité de permettre et/ou tolérer à un groupe de soixante-quinze (75) individus ou plus, de se rassembler;

CONSIDÉRANT QU' un permis doit être émis par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les différentes exigences mentionnées au règlement uniformisé doivent être rencontrées;

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la tenue des évènements annuels suivants :

- Marché Locavore
- Célébration de la fête de la St-Jean-Baptiste
- Activité de financement Fondue au fromage
- Tournoi de Baseball
- Tournoi hockey bottine
- Tournoi familial d'antan de Racine
- Marché aux puces
- Diners spaghettis FADOQ
- Toutes les activités au Centre communautaire
- Encan silencieux
- Inauguration de LAO pour 2019 seulement

2019-03-054

9.7 Résolution concernant l'Adhésion 2019-2020 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport et Loisir de l'Estrie offre des services aux petites villes afin de les soutenir dans toutes leurs démarches, tant du côté du service d'animation estivale, de l'équipement de sport et de loisir, pour les élus municipaux en loisir, pour la famille, les bénévoles, etc.;

CONSIDÉRANT QUE pour devenir membre du Conseil Sport et Loisir de l'Estrie et bénéficier des nombreux avantages que ceux-ci offrent aux municipalités, il n'en coûte que cent dollars (100 \$);

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par le Conseil Sport et Loisir de l'Estrie (CSLE) seraient intéressants pour la municipalité;

Il est proposé par Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité autorise Mme Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à renouveler l'adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

QUE le conseil autorise la somme de cent dollars (100 \$) afin d'avoir accès à tous les services disponibles;

QUE le conseil mandate trois (3) représentants des loisirs pour représenter la municipalité, soit :

- M. Mario Côté, conseiller
- M. André Courtemanche, conseiller
- M. Adrien Steudler, conseiller

2019-03-055

9.8 Résolution concernant la demande de subvention volet 2 – Agence 911

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de dix mille dollars (10 000 \$), dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent trente mille dollars (30 000\$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins deux mille dollars (2000 \$);

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Bonsecours, Lawrenceville, Maricourt, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Canton de Valcourt et Ville de Valcourt pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de deux mille dollars (2 000 \$) prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise Lyne Gaudreau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-03-056

9.9 Reddition de compte au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification de Transports

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-douze dollars (90 772 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des

ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2019-03-057

9.10 Adhésion ADMQ – Directrice générale

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de huit cent onze dollars (811 \$) plus taxes, incluant les assurances pour la directrice générale.

2019-03-058

9.11 Inscription au congrès de l'ADMQ – Directrice générale

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale soit autorisée à participer au Congrès annuel 2019 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de cinq cent trente-neuf dollars (539 \$) plus taxes, incluant les déjeuners-conférences, le dîner des membres et tous les ateliers et l'ensemble des activités du Salon des partenaires et que la municipalité en défraie les coûts.

2019-03-059

9.12 Adhésion COMBEQ – Inspectrice municipale

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion 2019 de l'inspectrice municipale à la COMBEQ au coût de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$) plus taxes.

2019-03-060

9.13 Inscription au congrès de la COMBEQ – Inspectrice municipale

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de l'inspectrice municipale au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 2, 3 et 4 mai 2019 à Québec au coût de six cent vingt dollars (620 \$) plus taxes et que la municipalité en défraie les coûts.

2019-03-061

9.14 Inscription au congrès annuel FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite inscrire deux (2) membres du conseil au congrès annuel de la FQM;

Il est proposé par M. André Lamarche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Christian Massé, maire ainsi que M. Adrien Stuedler, conseiller, soient autorisés à participer au congrès de la FQM 2019 qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec et que la municipalité en défraie les coûts.

2019-03-062

9.15 Résolution concernant la demande de subvention pour l'APLB

Considérant la demande de subvention produite par l'APLB le 26 septembre 2018 aux Municipalités d'Orford, de Saint-Denis-de-Brompton et de Racine et amendée en octobre 2018;

Considérant que les représentants des trois municipalités ci-hauts mentionnées se sont rencontrés pour étudier ladite demande;

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine accorde une subvention à l'APLB selon la proposition suivante :

Pour les activités de suivi de la qualité d'eau, des publications, outils de diffusion et frais de l'organisme : une contribution de quatre mille cinq cent soixante-cinq dollars (4 565 \$)

Pour le projet de balisage et sensibilisation au myriophylle, excluant le contrôle par la toile de jute, une contribution de quatre mille neuf cent cinq dollars (4 905 \$).

2019-03-063

9.16 Résolution concernant l'adhésion pour le CREE

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine renouvelle son adhésion au Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie. Pour l'année 2019 le renouvellement se fera dans la catégorie membre grand partenaire pour la somme de cinq cents dollars (500,00\$).

2019-03-064

9.17 Résolution concernant le contrat pour Aquatech

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte l'offre de service de la compagnie Aquatech numéro 0180499_REV1 présentée le 21 février dernier au coût de seize mille six cent quatre-vingt-douze dollars (16 692.00\$) plus taxes par année. Cette entente sera d'une durée initiale d'un an.

2019-03-065

9.18 Résolution concernant la demande de soutien financier pour le projet artistique Balade des clochers

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité commandite la société du patrimoine de Racine, à hauteur de cinq cents dollars (500,00\$) pour l'activité Balade des Clochers qui aura lieu à l'automne 2019.

2019-03-066

9.19 Résolution concernant une demande de subvention pour le Service de garde Montjoie

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accorde la subvention prévue au budget de deux mille six cents dollars (2600.00\$) au service de garde de garde Montjoie de l'école Notre-Dame de Montjoie.

10 PROJETS MUNICIPAUX

M. Nicolas Turcotte fait la présentation d'un document présentant les projets municipaux

2019-03-067

**11 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 MINUTES MAXIMUM)**

La période de questions débute à 19 :46 heures et se termine à 19 :48 heures.

Les points suivants ont été discutés :

- Remerciements pour la commandite de la Ballade des Clochers

2019-03-068

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Mme Lorraine Denis, conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 50.

CHRISTIAN MASSÉ
Maire

LYNE GAUDREAU
Directrice générale
et secrétaire-trésorière